

Après un accident de la route l'alcootest est il fait obligatoirement par la gendarmerie

Par JURIDIQUEROUTE, le 04/05/2019 à 18:45

Bonjour

J'ai eu un accident, le conducteur a raté le virage est venu me percuter sur ma porte conducteur et ma roue avant, il était 6h00 du matin un dimanche.

Les gendarmes m'ont fait souffler et je ne me souviens pas si ils ont fait la même chose avec l'autre personne.

Je voudrais savoir si la gendarmerie a l'obligation de faire un rapport et un alcootest après un accident ?

les gandarmes n'ont fait aucun rapport et la personne n'a pas voulu faire de constat, j'ai découvert par la suite que la personne est un jeune gendarme.

Nous avons été déclaré par les assurances responsable à 50/50 alors que les photos montrent bien que mon fourgon + remorque étaient restés sur la voie de circulation normale, par contre la Twingo était à 200 mètres derrière moi et a quitté la voie.

Merci pour votre aide

Par Visiteur, le 04/05/2019 à 19:16

Bonjour

Procurez vous le PV établi par la gendarmerie. Vous avez cette posssibilité d'obtenir une copie du procès verbal en vous adressant à votre assureur, afin qu'il vous en fasse copie dès qu'il l'aura en sa possession.

L'assureur est tenu de répondre favorablement.

Par JURIDIQUEROUTE, le 04/05/2019 à 19:59

Merci pour votre retour

Le PV dois le demander à la gendarmerie ou à mon assureur	